

## **PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 11 AOUT 2022**

Le jeudi 11 août 2022 à 17 heures 15, sur convocation<sup>1</sup> du Président de la Communauté de communes de TEREHÉAMANU, Monsieur Tearii Te Moana ALPHA, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de TEREHÉAMANU à Afaahiti-Taravao.

Le Président souhaite la bienvenue aux délégués présents. Il demande à Monsieur Tera TEINAURI d'offrir la prière. Ce dernier fait la prière en tahitien.

Le Président procède à l'appel des conseillers communautaires.

Sont présents :

1. Monsieur Tearii Te Moana ALPHA, Président
2. Monsieur Anthony JAMET, 1<sup>er</sup> Vice-Président
3. Monsieur Henri FLOHR, 2<sup>ème</sup> Vice-Président
4. Monsieur Fabien RIMA, Délégué
5. Monsieur Patrick RICHER, Délégué
6. Monsieur Roonui FENUAITI, 2<sup>ème</sup> Délégué du Bureau
7. Monsieur Thierry TAMATA, Délégué
8. Monsieur Tamatoa DOOM, Délégué
9. Monsieur Richmond TAHUAITU, Délégué
10. Monsieur Clément VERGNHES, Délégué
11. Monsieur Gervais PAPAURA, Délégué
12. Monsieur Pierrot METUA, Délégué
13. Madame Patricia LENOIR, Délégué
14. Monsieur Michel THUILLIER, Délégué
15. Monsieur Tera TEINAURI, Délégué
16. Madame Anne TEIKIOTIU, Déléguée
17. Monsieur Taute TEFAAORA, Délégué
18. Madame Charline SAINT- SAENS née TAURAATUA, Déléguée
19. Monsieur Arthur MATI, Délégué

Ont donné procuration :

- Madame Sonia TAAE née PUNUA, 3<sup>ème</sup> Vice-Présidente, qui donne procuration à Monsieur Fabien RIMA, Délégué

<sup>1</sup> Annexe 1 : Lettre n° 257/22/CCT du 04/08/2022 portant convocation à la séance du Conseil communautaire du jeudi 11 août 2022

- Monsieur Tetuanui HAMLIN , 4<sup>ème</sup> Vice-Président, qui donne procuration à Monsieur Patrick RICHER, Délégué
- Monsieur Hugo GARBUTT, 5<sup>ème</sup> Vice-Président, qui donne procuration à Monsieur Anthony JAMET, 1<sup>er</sup> Vice-Président
- Monsieur Jonathan TARIHAA, 3<sup>ème</sup> Délégué du Bureau, qui donne procuration à Thierry TAMATA, Délégué
- Madame Tahia TEAHU, Déléguée, qui donne procuration à Monsieur Taute TEFAAORA, 4<sup>ème</sup> Délégué du Bureau
- Monsieur Abel TEHOTU, Délégué, qui donne procuration à Monsieur Michel THUILLIER, Délégué

Sont absents :

- Monsieur Alain SANGUE, Délégué du Bureau
- Monsieur Tamatoa TAGAROA, Délégué du Bureau
- Madame TUPANA née POAREU Roniu, Déléguée

Avec la présence de 19 délégués communautaires le quorum est atteint et la séance du Conseil communautaire peut se tenir de manière régulière. Cinq (5) procurations<sup>2</sup> ont été remises. Ainsi, le vote s'effectuera sur la base de 22 votants<sup>3</sup>.

Le Président déclare donc que le quorum est atteint et que la séance du Conseil communautaire peut donc se tenir régulièrement. Il demande si un des conseillers aimerait officier en tant que secrétaire de séance. Monsieur Roonui FENUAITI se propose et le Président valide sa demande et le remercie chaleureusement.

Le Président rappelle le points inscrits à l'ordre du jour :

- Projet de délibération communautaire n° 12/CT/22 du 11 août 2022 autorisant le Président à signer la convention cadre relative à l'organisation et au succès des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 et la convention d'objectifs relative à l'accueil en Polynésie française des épreuves de surf des Jeux Olympiques de 2024
- Questions diverses

Le Président fait approuver l'ordre du jour. A la suite de ce vote à main levée, il propose de commencer l'examen du dossier.

Il rappelle que la délibération à examiner concerne l'autorisation accordée au Président de TEREHĒAMANU de signer la convention cadre qui vise la préparation des Jeux Olympiques PARIS 2024 avec le comité olympique polynésien lui-même composé du gouvernement de la Polynésie française, de la commune de Tairāpu-Ouest et de la Communauté de communes TEREHĒAMANU.

<sup>2</sup> Annexe 2 : Procurations reçues pour le Conseil communautaire

<sup>3</sup> Annexe 3 : Feuille d'émargement

Cette convention sera signée formellement durant la mission du Président de Paris 2024, Monsieur Tony ESTANGUET et plus précisément le mardi 16 août 2022 durant la séquence prévue pour la présentation du dispositif Génération 2024, sur le site de Taharu'u à Papara.

Le Président de TEREHĒAMANU demande que des élus de la communauté de communes, en plus de la délégation de Tairapu-Ouest, soient présents à la cérémonie de signature de la convention mais également aux festivités préparées par les établissements scolaires et les élèves de 14 classes de Tahiti et Moorea.

**1. *Projet de délibération communautaire n° 12/CT/22 du 11 août 2022 autorisant le Président à signer la convention cadre relative à l'organisation et au succès des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 et la convention d'objectifs relative à l'accueil en Polynésie française des épreuves de surf des Jeux Olympiques de 2024***

**Rappel du contexte historique**

En juin 2015, la Ville de Paris a officiellement remis au Comité International Olympique sa candidature en vue de l'organisation des Jeux de la XXIIIème olympiade de l'ère moderne, dits Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. En septembre 2017, les membres du CIO réunis à Lima au Pérou ont décidé à l'unanimité de confier l'organisation des Jeux à la Ville de Paris.

En juin 2019, un appel à candidatures a été lancé pour choisir le site qui accueillera les compétitions de surf. Dans ce cadre, la Polynésie française, en sa qualité de collectivité cheffe de file, a transmis le 26 septembre 2019 à Paris 2024 le dossier de candidature de la Polynésie française pour l'accueil des compétitions de surf. Le 12 décembre 2019, le Conseil d'administration de Paris 2024 a approuvé la tenue des épreuves de surf à Tahiti. Le 3 mars 2020, la commission exécutive du CIO a validé le site de Teahupo'o à Tahiti pour accueillir les épreuves de surf.

**Présentation du contenu des projets de convention**

Monsieur le Président demande à Madame HOFFMAN de présenter le contenu des projets de convention.

Madame HOFFMAN précise que la délibération vise à approuver l'habilitation du Président de TEREHĒAMANU à signer la convention cadre et la convention d'objectifs même si la semaine prochaine seule la convention cadre sera paraphée par les quatre parties à la convention soit Paris 2024, la Polynésie française, Tairapu-Ouest et TEREHĒAMANU.

En vue de l'organisation des épreuves de surf sur le site de Teahupo'o et dans le cadre de sa candidature à l'accueil des dites épreuves, la Polynésie française a pris des engagements à l'égard de Paris 2024 aux termes desquelles elle garantit notamment la mise à disposition gratuite des sites suivants :

- Le site de surf de Teahupo'o ;
- Le domaine Rose à Teahupo'o destiné à l'hébergement de jour des athlètes.

Dans ce contexte, la Polynésie française et Paris 2024, ainsi que la Commune de Tairapu-Ouest et la Communauté de communes TEREHĒAMANU se sont rapprochées afin de définir le cadre dans lequel elles entendent collaborer pour assurer la livraison et l'organisation des Jeux sur le territoire des Collectivités Hôtes.

La Communauté de communes TEREHĒAMANU est partie prenante au titre de sa compétence en matière de gestion de l'assainissement des eaux usées. La convention cadre précise la responsabilité de chacune des parties et cela d'une manière générale et insiste sur l'esprit de collaboration qui présidera à la préparation des compétitions de surf dans le cadre des jeux olympiques de 2024.

Le Président de TEREHĒAMANU ajoute que Monsieur ESTANGUET viendra pour la première fois en Polynésie française. Il visitera bien évidemment le site de Teahupo'o. Le site de surf de Taharu'u sera, dans le cadre de ces jeux, mis en valeur. Il est un site de surf mondialement connu.

Monsieur ESTANGUET profitera de sa mission pour valider tous les aménagements envisagés avec Paris 2024 et le gouvernement local. Il s'agit notamment du pont qui relie le domaine Rose et le PK 0 qui pose beaucoup de difficultés en termes d'acceptabilité par les riverains. Il y a également les aménagements de la Pointe Riri et l'avancement de la réhabilitation et de l'extension de l'hôtel Puunui.

Le Président rappelle que le lundi 15 août dans le programme de visite de Monsieur ESTANGUET un accueil par la Communauté de communes de TEREHĒAMANU est prévu à midi avec un déjeuner au Taumatai. A partir de 14 heures, sur le site communal de Teaputa, un accueil culturel au travers de danses et de chants traditionnels ouvrira la rencontre avec les représentants des associations sportives et les Maires des communes, notamment les communes labellisées Terre de Jeux.

Le Président ESTANGUET décrira le label Terre de Jeux et remettra aux huit (8) communes de Polynésie qui sont labellisées leur diplôme. Pour information, les cinq (5) communes membres de TEREHĒAMANU sont labellisées.

#### VOTE

Membres présents	19
Votants	22
Abstentions	0
Pour	22
Contre	0

La délibération communautaire n° 12/CT/22 du 11 août 2022 autorisant le Président à signer la convention cadre relative à l'organisation et au succès des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 et la convention d'objectifs relative à l'accueil en Polynésie française des épreuves de surf des Jeux Olympiques de 2024

## 2. Questions diverses

### La visite communale de Taïarapu-Est

Le Président relaye l'invitation de Monsieur Anthony JAMET, Tavana de Taïarapu-Est, de participer à la visite communale qui se passera durant la matinée du jeudi 18 août. Cette visite viendra clôturer la série de visites communales démarrées le 18 janvier avec Hitia'a O Te Ra.

### La rencontre Grand Format de restitution du Diagnostic de territoire prévue le jeudi 1<sup>er</sup> septembre

Le Président informe les élus qu'une rencontre grand format de restitution du diagnostic de territoire se prépare et est programmé le jeudi 1<sup>er</sup> septembre sur le site de Teaputa. Dès 8 heures, 200 acteurs de la société civile de TEREHĒAMANU ainsi que les représentants des services publics sont attendu à Teaputu. Ils seront organisés en huit ateliers. Dans chacun de ces ateliers, les participants prendront connaissances des éléments inscrits dans le diagnostic comme les propositions d'action et pourront à nouveau débattre entre eux. Vers 10 heures, les hautes personnalités du Pays et les partenaires institutionnels sont, à leur tour, invités à nous rejoindre pour assister à la restitution des travaux en ateliers.

Cette rencontre clôturera les travaux de réflexion liés au diagnostic de territoire et respectera la participation citoyenne, démarche retenue depuis le début des travaux.

Le Président indique qu'un courrier a été adressé au Président de la Polynésie pour une rencontre avec les maires de TEREHĒAMANU avant la rencontre Grand Format. Il ne souhaite pas que le Président découvre en même temps que les participants le contenu du Diagnostic de territoire. C'est la raison pour laquelle il voudrait programmer une réunion afin de lui présenter les points essentiels de ces travaux.

Il ajoute qu'une démarche similaire sera entreprise auprès du nouveau Haut-commissaire de la République en Polynésie française dès qu'il aura pris ses fonctions.

Le Président présente un échantillon de tissu aux couleurs du logo de TEREHĒAMANU. Il informe les élus qu'un morceau d'étoffe sera remis à chaque élus pour la confection d'une chemise ou d'une robe. Ceux qui n'auront pas le temps de faire réaliser un habit pourra porter un polo de TEREHĒAMANU.

### Une délégation de la Communauté de communes de TEREHĒAMANU au Congrès des Maires de France et des Présidents des intercommunalités

Le Président poursuit avec son souhait de préparer une délégation de représentants de TEREHĒAMANU qui participerait au Congrès des Maires de France prévu durant la deuxième moitié de novembre. Ce serait la première participation de la Communauté de communes à un tel événement. Des visites seront également organisées auprès des ministères parisiens.

Il souhaite qu'un représentant par commune soit pris en charge par TEREHĒAMANU et idéalement que ce représentant soit le Maire. Si le Maire n'a pas prévu de se déplacer à Paris cette année, il pourra être remplacé par un délégué communautaire originaire de sa commune. La Directrice générale des services de TEREHĒAMANU accompagnera les membres de la délégation.

### La convention cadre relative à l'organisation et au succès des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024

Monsieur Arthur MATI demande à prendre la parole et confirme que la commune de Taiarapu-Ouest a validé l'habilitation du Maire à signer la convention cadre des JO. Il est inquiet du déséquilibre dans les obligations supportées par les parties prenantes de Polynésie française et espère que l'engagement d'un accompagnement financier sera pris par Paris 2024 pour les investissements envisagés.



Le Président veut rassurer le délégué communautaire de Taiarapu-Ouest qu'aucune décision ne sera prise contre la commune. Il sera solidaire et défendra aux côtés de Taiarapu-Ouest les intérêts de TEREHĒAMANU.

Le Président demande à Monsieur Tera TEINAURI s'il peut offrir la prière de clôture.

La séance est levée à 18 heures 10.

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Roonui FENUAITI



Teariti Te Moana ALPHA